

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/472284
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.2308/s.525
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Quai des Péniches. Démolition d'une station-service.
Permis d'Urbanisme (*dossier traité par M. Fr. Guillan-Suarez*)

En réponse à votre lettre du 31 août 2012, en référence, réceptionnée le 3 septembre, nous vous communiquons l'avis formulé par notre Assemblée en sa séance du 12 septembre 2012.

La CRMS ne s'oppose pas à la démolition de la station-service qui fut aménagée à la fin des années 70 en bordure du canal (côté pont des Armateurs).

La démolition concerne quatre bâtiments, une enseigne, deux auvents métalliques, trois citernes et plusieurs pompes afin de mettre le terrain au niveau 0.

Comprise dans le périmètre du PPAS Quartier Nord 70-20A/Willebroek, la station se situe aujourd'hui à côté du chantier de construction de plusieurs immeubles de logements et de bureaux, dont une tour très élevée.

Sa démolition constitue dès lors une étape préalable à l'assainissement du site et à la requalification des abords de ces nouveaux immeubles dans le cadre de la revitalisation du quartier du canal prévue par le PPAS (qui interdit les stations d'essence).

Cependant, le dossier est muet quant au réaménagement de la voirie du quai des Péniches.

La Commission insiste pour que ***la voirie soit correctement remise en état (alignement, matériaux de qualité, etc.) et réintégrée dans le réseau viaire de la Ville, dès la fin du chantier en cours.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. (Mmes M.Kreutz et M. Muret, MM. H. Lelièvre et Ph. Piéreuse).